



REOUVERTURE DES ECOLES – INFOS PARENTS

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Le gouvernement s'est exprimé hier soir en faveur d'une intensification du déconfinement, avec une amplification du retour à l'école.

Le ministre de l'Education nationale a rappelé, que « *toutes les familles qui le souhaitent, doivent pouvoir scolariser leurs enfants, au moins une partie de la semaine* ». Il a ajouté, que le cadre sanitaire continuerait à imposer l'accueil d'enfants par « *groupe de 15 enfants au plus* » et qu'à cet égard il était « *indispensable qu'un accueil complémentaire au temps scolaire soit proposé, notamment pour les parents qui doivent travailler* ».

Dans la Hague, nous avons opté pour un dispositif équilibré, à l'issue d'un dialogue avec la communauté éducative dans un temps extrêmement contraint par les calendriers imposés. L'Inspection Académique a validé l'organisation. Ce dispositif répond aux différentes situations des familles, tout en prenant en compte le protocole sanitaire de l'Education nationale, qui modifie évidemment les conditions d'accueil des enfants.

Quoi qu'il en soit, aucune famille, ni aucun enfant ne doivent être laissés sans solution. La commune mobilise ainsi des moyens exceptionnels :

- Quand les seuils de 15 enfants en élémentaire et 10 enfants en maternelle sont atteints sur le temps scolaire, la commune et les associations partenaires interviennent afin d'assurer la prise en charge des enfants qui ne peuvent être en classe.
- Un roulement équilibré s'opère ainsi à la journée ou à la demi-journée. Les horaires pouvant varier légèrement, chaque école communique les horaires auprès des parents.
- Un soutien est aussi apporté à l'enseignement à distance pour les familles dont c'est le choix.

Mardi prochain, ce sera au tour des plus petits en maternelle de reprendre le chemin de l'école, quand les parents le souhaitent. Le cadre sanitaire contraint nous amène objectivement à encourager les parents à étudier chaque situation et décider de ce qui peut le mieux convenir à leur enfant. Il s'agit ainsi de limiter autant que possible le temps de vie en collectivité des plus jeunes, selon les possibilités des familles.

N'hésitez pas à contacter l'école de votre enfant ou les services de la commune selon vos questions.

Avec toute notre attention,

Yveline DRUEZ

Maire de la Hague

Jérôme BELHOMME

Adjoint à l'éducation



ATTENTION :

Puisque certains enfants et leurs familles connaîtront une reprise de l'école la semaine prochaine, il nous a semblé nécessaire de rappeler une dernière fois les éléments essentiels de l'organisation. Pour les parents qui les connaissent déjà, merci de leur compréhension. La semaine prochaine nous aborderons de nouveaux aspects pour la meilleure information de toutes les familles.

L'organisation des temps...

Maintien de la semaine habituelle avec classe tous les jours sauf le mercredi après-midi.

Les dates pour une reprise progressive :

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Jeudi 14 mai	Du lundi 18 mai	Lundi 25 mai	Mardi 2 juin
GS / CP / CM2 uniquement	CE2 / CM1 en plus des enfants de la semaine précédente	MS / CE1 en plus des enfants des 2 premières semaines	TPS/PS en plus des enfants des 3 premières semaines

Les adaptations pour le retour progressif à l'école et l'application des mesures de distanciation :

- Des groupes de 15 enfants au maximum en élémentaire.
- Des groupes de 10 enfants au maximum en maternelle.

Comme convenu avec l'Inspection Académique, à partir de ces seuils, la commune interviendra avec des moyens humains, en appui des enseignants, pour répartir les groupes d'enfants entre les temps d'enseignement et un accueil collectif. L'alternance sera organisée avec les enseignants.

Les horaires vous sont communiqués par chaque école afin de coller aux spécificités des sites.

Une heure d'enseignement de moins en fin de journée, pour soutenir le travail d'enseignement à distance des enseignants pour les enfants qui continuent l'école à la maison :

Pour soutenir l'enseignement à distance assuré par les enseignants, le temps d'enseignement à l'école est réduit de la dernière heure l'après-midi. Les enfants présents dans les écoles passent sous responsabilité communale. Ils pourront dès lors repartir ou glisser vers l'accueil collectif. Le retour à la maison est encouragé à chaque fois que possible.

L'accueil des enfants des personnels impliqués dans la gestion de la crise perdurera quand cela est nécessaire comme le prévoit la loi (personnels soignants, forces de l'ordre, enseignants, personnels médico-sociaux, agents territoriaux).

La participation financière habituelle sur ces temps périscolaires est appliquée. **Les TAP sont suspendus** jusqu'à nouvel ordre.



Panorama de la semaine de votre enfant :

Ce schéma est ici présenté dans les grands principes. Il se décline par école selon certaines spécificités et les choix des équipes enseignantes. Vous recevrez pour vos enfants un emploi du temps précis des directeurs d'écoles, avec lesquels vous avez l'habitude de communiquer.

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
1	Accueil périscolaire matin		Accueil périscolaire matin		Accueil périscolaire matin		Accueil périscolaire matin		Accueil périscolaire matin	
2	Temps scolaire	Accueil collectif	Temps scolaire	Accueil collectif	Temps scolaire	Accueil collectif	Temps scolaire	Accueil collectif	Temps scolaire	Accueil collectif
3	Restauration		Restauration		Restauration		Restauration		Restauration	
4	Temps scolaire	Accueil collectif	Temps scolaire	Accueil collectif	Centre de loisirs habituel	Temps scolaire	Accueil collectif	Temps scolaire	Accueil collectif	
5	Accueil collectif au lieu de la dernière heure de classe		Accueil collectif au lieu de la dernière heure de classe			Accueil collectif au lieu de la dernière heure de classe	Accueil collectif au lieu de la dernière heure de classe			
6	Accueil périscolaire du soir		Accueil périscolaire du soir			Accueil périscolaire du soir	Accueil périscolaire du soir			

Ligne 1 du tableau : L'accueil périscolaire du matin perdure à partir de 7h30.

Lignes 2 et 4 du tableau : Votre enfant sera positionné dans un groupe qui alternera périodes d'enseignement et prise en charge par la commune ou une association de jeunesse. Rappel : ces groupes sont imposés par le protocole sanitaire de l'Education nationale, qui stipule que les groupes en classe ne peuvent dépasser 15 enfants en élémentaire et 10 en maternelle. Ces groupes pourront alterner d'une journée à l'autre ou à la demi-journée selon le choix des enseignants. Les temps de prise en charge en accueil collectif ne sont pas obligatoires.

Ligne 3 du tableau : Restauration collective avec distanciation entre les enfants.

Ligne 5 du tableau : dernière heure de classe, dédiée aux enseignants pour l'enseignement à distance. Les enfants peuvent quitter l'école dès cet instant si les parents le souhaitent. Dans le cas contraire, ils sont pris en charge gratuitement durant cette heure par des animateurs, si vous n'avez pas d'autre solution.

Ligne 6 du tableau : Accueil périscolaire du soir, jusqu'à 18h30, pour les familles qui n'ont pas d'autres solutions et dans les conditions tarifaires habituelles.

Dans tous les cas, limitez autant que vous le pourrez les temps collectifs pour votre enfant.

Pour d'autres solutions avec les plus petits, contactez le Relais Assistantes Maternelles de la Hague à la Maison des Services Publics : Mélanie LEBLOND / 02.33.01.83.90 / ram@lahague.com



Rappel important : le protocole sanitaire...

Un **protocole sanitaire national** propose des règles communes, avec des déclinaisons que nous effectuons, site par site, en concertation avec les enseignants et les intervenants périscolaires. Il est articulé autour de 5 axes :

- Le maintien de la distanciation physique.
- L'application des gestes barrière.
- La limitation du brassage des élèves.
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.
- La formation, l'information et la communication.

Les enfants bénéficieront de différentes formes de sensibilisation aux gestes barrière sur le temps scolaire comme périscolaire. Le respect des gestes barrière sera poursuivi en permanence avec les enfants, même s'il est avéré et rappelé dans le protocole sanitaire national, que leur respect strict s'avère difficile, d'autant plus avec de jeunes enfants.

Protections individuelles :

- Tous les enseignants et les adultes intervenant auprès des enfants, sont dotés par la commune de masques et de visières.
- Le protocole national proscrit le port du masque pour les enfants de maternelle. Il n'est pas conseillé en élémentaire, mais possible si les enfants sont en mesure de le porter selon les règles d'usage. Avis du médecin nécessaire en cas d'enfant porteur d'une pathologie.

Protections collectives :

- La commune a nommé un agent par site, Référent du Protocole d'Hygiène (RPH). Chaque agent a fait l'objet d'une formation interne. Il est chargé de faire appliquer des règles d'hygiène et d'entretien strictes, avec plusieurs tournées de nettoyage dans une journée notamment sur les « surfaces contact » (poignées, interrupteurs, rampes, chasses d'eau, etc.). Les locaux seront aérés régulièrement. Ces agents sont appuyés par le service Hygiène et sécurité de la mairie.
- La commune équipera chaque classe de solutions hydroalcooliques avec un usage encadré par un adulte. Le lavage des mains sera répété à plusieurs reprises dans la journée. Les écoles seront dotées en permanence de savon, essuie-mains, etc.

A l'arrivée à l'école ou pour le départ :

Vous pourrez constater l'usage d'ouvertures différentes pour accéder à l'école et/ou des marquages au sol permettant le respect des mesures barrière en attendant d'être appelé par un enseignant. Il vous est demandé de respecter les horaires annoncés par les écoles et de ne pas générer de regroupements de personnes devant les différents points d'accès. Merci de ne pas entrer dans les locaux, sauf après y avoir été invité par les enseignants.

**Aménagement des locaux :**

Les locaux ont été équipés d'une signalétique permettant aux enfants de bénéficier de rappels des gestes barrière, méthode de lavage des mains, etc. Les sens de circulation sont matérialisés lorsque c'est nécessaire afin de réduire le brassage des enfants. En classe et au restaurant scolaire, les tables ont été repositionnées pour garantir la distanciation. Les cours d'écoles ont parfois été divisées ou les horaires de récréation adaptés. Pour les situations de sieste, une distanciation sera mise en place entre les couchettes.

La vie en classe ou au périscolaire :

Conformément au protocole, les activités sont adaptées afin de respecter les mesures sanitaires au mieux. Les enseignants et autres encadrants adapteront leur positionnement auprès des enfants. L'usage individuel de matériel pédagogique sera recherché en permanence, comme la vigilance concernant les objets pouvant circuler entre l'école et la maison. A cet égard nous demandons votre attention concernant le contenu du cartable de votre enfant. Il conviendrait d'étiqueter son contenu et de ne conserver que le nécessaire. Les activités et sorties de classes collectives (natation, spectacles, etc.), qui plus est avec transports, sont supprimées jusqu'à nouvel ordre.

Restauration :

Le nombre de places réduit au restaurant pour respecter la distanciation, va nécessiter une gestion différente des services, adaptée à chaque site scolaire (allongement de la pause de midi, nombre de services...). Pensez à réserver vos repas ou les supprimer selon les présences de votre enfant.

Les transports scolaires collectifs seront maintenus, avec des règles de distanciation (1 siège sur 2). Il est préconisé de limiter l'usage des transports, pour toutes les familles qui le peuvent.

Autres mesures mises en place par la commune...

Assistance aux écoles : déploiement d'un agent en appui quotidien de chaque équipe enseignante en élémentaire. Adaptation du nombre d'ATSEM en maternelle selon l'évolution des effectifs.

Appui à « l'école à la maison » :

- Aide en matériel numérique. Possibilité de bénéficier d'un prêt de tablette par la commune.
- Besoin d'un conseil en informatique. Contactez les animateurs de Cap Numérique au 02.33.87.58.10.

Le dispositif sanitaire et les accueils collectifs en appui du temps scolaire reposent ainsi sur un nombre très important d'agents de la commune et de salariés des associations : Familles rurales, Flotonn'Hag, HVL, MJVA, Phare, Vitanim'hag... D'autres associations sportives et culturelles sont sur le point d'apporter leur concours.



Parents : nous avons besoin de votre participation...

Parents : en cas de symptôme(s) repéré(s) à la maison, concernant votre enfant ou un membre de la famille, maintenez vos enfants scolarisés à la maison, informer les écoles, la mairie et contacter votre médecin. Plus généralement, **la prise de température quotidienne s'avère extrêmement utile** pour conforter le travail de prévention. En cas de symptôme de fièvre, contactez votre médecin.

A l'école : en cas de repérage de symptôme(s) (toux, maux de gorge, fatigue subite, essoufflement, troubles digestifs, avec ou sans fièvre), votre enfant sera doté d'un masque et accueilli dans une pièce spécifique. Vous serez aussitôt contacté pour sa prise en charge. Votre médecin pourra décider des modalités sanitaires, notamment le dépistage. Votre enfant pourra revenir en classe après avis du médecin. En cas de test positif, les modalités de dépistage des cas contacts et d'évictions seraient définies par les autorités sanitaires et l'Education nationale. Des mesures adaptées seraient prises à l'échelle de l'école, concernant les personnes et la désinfection spécifique des locaux.

Préparer son enfant :

Si votre enfant reprend l'école, vous pouvez aborder avec lui de manière simple le changement de contexte qu'il va découvrir. N'hésitez pas à insister sur la fonction des gestes barrière et leur importance dans la prévention. Rendez-vous sur le site internet de La Hague, vous y trouverez des ressources pour échanger avec les enfants sur ces questions.

Une organisation qui pourra évoluer dans le temps...

La commune proposera à tous les acteurs éducatifs des points d'évaluation réguliers, par site, puis au niveau communal, afin de nous adapter en permanence aux éventuels nouveaux besoins repérés d'ici la fin de l'année scolaire.

En plus du travail important de communication des directeurs d'école auprès des familles, la commune vous tiendra informés de ces évolutions, de manière régulière. Nous mobiliserons les outils de communication que vous connaissez, et le mail sera privilégié, vous permettant ainsi de disposer des informations avec assurance.

Des questions complémentaires...

- N'hésitez pas à contacter la mairie au 02.33.01.53.33.
- Par mail : education@lahague.com
- Numéro vert : 0800 840 888